

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

ARRIVAGE DE POIRES

Tunis, le 18 Décembre 1902

ARRIVAGE DE POIRES

Réjouissez-vous tunisois ! Les fruits vont baisser de prix. Le syndicat Bellot-Targe a trouvé acquéreur pour Kalaâ-Djerda, qui leur appartient comme le Vésuve, et les poires sont débarquées de dimanche.

C'est un ingénieur et le fils de l'acheteur.

On les a dépêchés dare dare ! mardi matin sur Kalaâ-Djerda, pour leur économiser les deux sous et les désillusions que coûte la *Petite Tunisie* d'aujourd'hui.

Il y a belle lurette que nous connaissons l'affaire.

Une option de quarante-cinq jours avait été donnée à la maison de banque M. Sulzbach 3, rue Saint Georges à Paris, par l'intermédiaire de M. Salah Rachid, courtier, lequel ayant eu l'esprit de naître arabe et de n'avoir jamais dépensé quatre mille francs, ni tiré quinze jours de prison pour la défense du contrat Bellot, a décroché le bon de commission.

Les conditions d'achat de Kalaâ — non de vente — elle est invendable — sont : un million six cent mille francs et un franc cinquante de redevance par tonne.

Si nous continuons à être bien renseigné, il devra être versé au syndicat, cent mille francs d'acompte fin courant. Déjà, dix mille auraient été payés à M. Kalah Rachid, ça valoir sur sa commission de quatre-vingt mille francs.

Nous donnons ces tuyaux sous les plus expresses réserves et sans aucun engagement aval ni endos de notre part.

Si nous n'en avons rien dit, c'est que nous trouvions à cette affaire un double plaisir : D'abord de voir des contemporains toucher la forte somme la Tunisie manquant de numéraire, ensuite de voir un boursier parisien boire un bouillon.

La maison Sulzbach — si c'est elle la poire — est une très vieille maison de banque de Francfort-sur-Mein, Ge-

brueder Sulzbach. Sa spécialité était l'arbitrage sur change et valeurs.

Un des fils s'établit à Paris il y a quelque années.

Si nous avions offert notre Kalaâ à Sulzbach en lui prouvant que le véritable titre était dans le refus du permis de recherches de M. Pavillier, il se serait écrié :

« Comment ! vous qui avez appris les affaires à Francfort dans l'aristocratie de notre profession, pouvez-vous émettre un pareil insenséisme ?

« Savez-vous encore ce que veut dire *Okwel* en patois francfortois ? — Oui ! une *gnole* — Eh bien ! je n'osais pas vous l'appliquer. »

Que vont dire à Sulzbach tous ses confrères de la Bourse ?

L'arrivée et surtout le départ de l'ingénieur de Sulzbach pour Kalaâ, met en liesse le clan Bellotarge.

M. Bellot m'a même fait l'aumône, en me croisant, d'un ricanement triomphant et plongeant, comme qui dirait d'un plongeur. J'en induisis qu'il se payait ma tête — pas autant que celle de Sulzbach, par exemple — J'en fus enchanté.

Il n'a, ma foi, pas tort de s'approvisionner de rires roses pour les journées jaunes. M. Mottu Directeur du Foncier qui l'accompagnait, ne partagea pas son hilarité, conservant une dignité et un sérieux plus appropriés aux circonstances.

Ce qui me peine, c'est que M. Bellot n'ait pas encore touché les cent mille francs.

Car chaque fois qu'il va à Kalaâ il comble d'or les arabes.

Faute de capitaux, je ne puis, le concurrencer, et je tiens cependant à ce que mes dévolutaires soient bien soignés je les aime comme mes enfants. Ils me le rendent. *Msiou Bhar kif kif abou!* Quand ils veulent me taper, je leur réponds : j'ai donné mes ordres à l'oncle Ernest. Ernest c'est Bellot et, michet sérieux, il casque dru.

Cette rime de *dru* me rap-

pelle que M. Bellot a déjà vendu une fois Kalaâ à M. Legru de Paris. M. Legru, tout le monde le sait, a mis opposition à la sentence arbitrale. Mais peut-être l'affaire s'est elle arrangée depuis, car M. Bellot est incapable de vendre deux fois ce qui ne lui a jamais appartenu.

A part cela, si vous voulez, du neuf, le *cadi* a définitivement refusé de ratifier la sentence arbitrale et l'affaire est toujours en panade. On se torture l'esprit à chercher des combinaisons, quinaissent plus baroques, les unes que les autres. Rien ne colle !

Enfin pourvu que M. Bellot soit de bonne humeur et qu'il fasse copieusement arroser mes arabes !

A moi de promettre pour lui, à lui de tenir pour moi !

JACQUES BAHAR

Discours Rentrés

Le ratage de la tournée résidentielle n'aura pas eu seulement pour résultat de ramener les genoux de M. Pichon sur son prie-Dieu favori de la Cathédrale.

Il aura encore fait rengainer nombre de harangues, toutes prêtes à l'accueillir sur son parcours.

Notre pisteur chargé du contre-espionnage que nous faisons exercer sur M. Pichon — à bon chat bon rat — a réussi, profitant du désarroi du retour, à subtiliser dans le filet du wagon officiel, le rouleau des allocations et réponses, lesquelles sont toujours fermés à tout progrès et aux principes de la Résidence.

Voici pour SOUSSE :
Notre cité, Monsieur le Ministre, est heureuse de saluer à nouveau dans ses murs, celui qui sut, d'une main si ferme, tenir haut sa bannière française en Extrême-Orient et qui ne désespéra pas un instant de l'arrivée des troupes japonaises etc. etc.

Réponse.
Messieurs, le rappel de ces journées d'angoisses endurées pour la patrie que nous aimons tous d'une égale tendresse, me les fait chérir davantage de jour en jour et plus je m'en éloigne, plus elles me paraissent douces etc. etc.

Pour GABÉS.
Présentant en vous M. le Ministre l'auguste et futur chef de notre colonie aimée, nous partageâmes avec vous les journées sans sommeil et les nuits sans pains que vous endurâtes sous le feu carnassier de boyeurs jactants et avinés d'opium, qui osèrent menacer notre génie gaulois, immobilisé en votre héroïsme, de leurs poings fermés à tout progrès et aux principes de 89 dont vous êtes l'enfant.

Réponse
Certes mon républicanisme que conquirent toutes les réactions sauf celle qui s'exprima par une indignation d'entraînés pendant ce siège honorable — ce républicanisme euz le plus à souffrir des outrages de soldats barbaresques — pardon ! — d'une barbare soldatesque dont la queue pend par derrière ce qui les distingua toujours honteusement des glorieux assiégés.

Pour GAFSA.
Certes M. le Ministre vous ne trouverez pas dans nos gisements respectueux, de carrière aussi riche en apothéoses que celle dont votre patriotisme a choisi la spécialité. Sans doute le titre de nos phosphates atteint de 60 à 62 mais qu'est-ce à côté de ceux à la reconnaissance et à l'admiration publiques que vous vous êtes acquis à l'ombre des projectiles qui tombaient en rangs serrés autour de vous comme des pastèques ? etc. etc.

Réponse
Je salue en vous, M. l'ingénieur le représentant de tous les phosphates tunisiens apparents ou dissimulés sous l'épaisse couche des hommes d'affaires dont notre colonie s'enorgueillit. L'honneur que vous prizez tant, n'est pas le seul bien de ce monde, même diplomatique-patriotique et la sollicitude que vous me voyez épandre sur les phosphates vous est une allusion aussi discrète qu'éloquente à mon ardent désir de vous voir contribuer à l'enrichissement de la mère patrie et de ses enfants dévoués.

Pour NEFTA
Délégation des chameaux du désert.
Le Président de la chambre des meharis : Daïgne O ! chef des hommes ! recevoir les prosternations que commande ta renommée dont notre bosse est pleine. Pour fêter ta venue aujourd'hui nous fûmes délivrés de la muselière d'alta, ce qui exalte en nous la sensation de supériorité que nous avons sur les journaliers. Nous ne te meuglerons qu'une prière c'est d'user de tes relations au Grand Cercle pour nous procurer un emploi au Casino.

Réponse
Mesdemoiselles, vos sœurs de Tunis n'avaient déjà chargé pour vous, de leur sourirs le plus gratuit,
Certes la muselière de chasteté convient peu à vos désertiques ébats et j'en referai à M. Delcassé, car je veux vous voir triompher des journalistes. Sachez-le : mon cœur n'est sensible qu'aux souvenirs que la victoire des chameaux trace.
Le Casino est passablement encombré pour l'instant, Mais si la vie sédentaire ne vous rebute pas, j'ai des postes créées comme pour vous, dans mon administration des finances.

Pour copie conforme :
BEN-FLIK EL-AROÛSS.

Dans un article trépidant d'une ire tétanimorphe, M. de Carnières se déchaine contre la Ligue de l'Enseignement.

Cette association aurait manqué à la plus puerile des civilités en signalant à Paris, la Conférence Consultative comme un foyer de réaction, M. de Carnières n'envisageant la société humaine que, comme une vaste jésuitière ne voit partout que hiérarchie et se démène comme un procureur qui aurait été dénoncé au provincial. Que va dire le Général ? Gare la discipline !

Et le long de trois colonnes il traite plus bas que terre et les ligueurs, et M. de Communaux et M. Loth et aïe donc !

C'est à se demander si ce gentilhomme de vieille couche n'avait pas la berlué, le jour où il ambitionna d'entrer dans cette caverne !

On devine ce qu'il y voulait faire. Comme dit le proverbe : On est toujours punique par où l'on bêche.

Un point à retenir est la dénonciation du bulletin de la Ligue aux griffes visqueuses du cautionnement. Pour

faire consacrer l'égalité de tous devant le décret-saloperie, il va demander ses six mille francs au Receveur.

Chiche ! qu'il n'en aura pas le courage ! Voici pourquoi :

Son argument sera forcément que la loi est violée. Or l'ayant déjà été une fois, il est peu probable que sa virginité lui soit repoussée depuis. Et son avocat s'expose à démarquer la Petite Tunisie ou à dire des idioties.

Ensuite, si M. Pichon osait frapper de cautionnement, l'organe d'une association dont il est président d'honneur, ce serait un tel tolle en France, qu'à cause de lui le Congrès n'aurait sûrement pas lieu à Tunis. En prévision de ce tréfalgar, M. Pichon priera son cher intelligent d'avaler sa langue.

El le plus stupide animal de l'affaire, savez-vous qui c'est ? C'est nous, qui faisons semblant de prendre M. de Carnières au sérieux.

Nos Echos

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, par suite de son succès croissant *La Petite Tunisie*, sera incessamment bi-hebdomadaire.

En outre le format, sera celui des grands quotidiens de Paris et le papier de qualité supérieure.

Au moment où le Résident, président d'Honneur de la Ligue anticléricale, s'appête à faire pêter ses sous-pieds en s'agenouillant devant un même Jésus en plâtre, rappelons lui le ridicule de cette cérémonie.

Jésus n'est jamais né le 25 Décembre. Cet anniversaire fut fixé de chic, par l'Eglise, vers le III^e Siècle dans le seul but de concurrencer la fête concomitante de Mithra, la divinité solaire des Perses et dont le culte paralysait fortement le prosélytisme chrétien.

De même, le 1^{er} janvier — Circoncision — ne fut institué que contre les calendes païennes de janvier et le 22 février — purification — contre la coutume des lustrations.

Les gens sérieux ne peuvent que sourire de pitié, de voir le chef du gouvernement qui devrait personifier le summum du progrès scientifique de son siècle, s'incliner devant le symbole de la crasse ignorance des périodes les plus barbares de l'histoire.

Grâce à l'intelligente impulsion de son sympathique directeur les Galeries Parisiennes ont conquis une place importante en Tunisie. Ce n'est pourtant pas faute d'embuches.

On peut dire sans crainte d'exagération que cet établissement qui semblait à un moment dans une phase difficile s'est imposé par la qualité, le choix et le bon goût et aussi l'amabilité à l'urbanité d'un personnel savamment trié et stylé.

Or, qu'entendons-nous raconter ? Que des tiraillements provoqués par des rancunes d'employés mécontents existaient entre les propriétaires et directeurs qui pour-

raient amener un changement de direction.

Nous ne serons pas grands prophètes en affirmant que si cette éventualité se réalisait, elle assourdirait, des rancunes mais porterait un coup néfaste à cet établissement.

—o—

Notre confrère *Le Promeneur* augmente son capital par voie d'émission d'actions nouvelles. Nous souhaitons bonne réussite à la souscription.

Un second quotidien à Tunis est d'intérêt public, soit dit sans exagération, quelle que soit sa tendance — l'hégémonie en matière de journal, ne pouvant dégénérer qu'en la tyrannie la plus insupportable et la plus corrompue.

—o—

M. le Colonel Marchand est venu passer quelques jours à Tunis où il est l'hôte de M. Pichon.

Nous souhaitons au jeune Colonel une cordiale bienvenue.

—o—

On s'étonne beaucoup de voir, depuis quelques jours, la femme d'un haut fonctionnaire fréquenter assidûment une dame, qui se vante d'être la plus experte corruptrice de Tunis.

Un peu plus de prudence ne messierait pas.

—o—

Nous ne connaissons que par le télegramme, le congé que Rochefort a donné à ses trois meilleurs collaborateurs, Ernest Roche, Montégut et Possien, pour avoir assisté à la messe funèbre de Cloutier.

Rochefort a reconquis d'un trait de plume, toute sa vieille réputation de républicain et manifesté une énergie qu'on ne lui croyait plus.

Est-ce le vacillement fulgurant de la lampe qui s'éteint ?

En tous cas, les sacristies vont se désabonner ferme. Les socialistes lui reviendront-ils ?

—o—

M. le commandant Quinel, doyen des budgétivores de France, de Navarre et de Tunisie, abuse vraiment de son grand âge pour obérer le chapitre des dépenses publiques.

Nous n'avons pas cru, à l'époque, devoir insister sur l'inutilité de lui laisser cumuler sa qualité de pensionnaire de l'Etat avec la fonction de directeur de la halle aux grains. On nous avait présenté sa situation comme vraiment intéressante.

Mais du moment qu'il trouve moyen de donner de brillantes soirées annoncées à grand fracas dans les journaux, nous estimons que l'heure est venue de donner à plus jeune, plus vigoureux que lui, le poste qu'il occupe.

Voici soixante-neuf ans que cet intrépide Vide-Budget émerge. N'est-ce pas assez ?

—o—

M. Pichon semble vouloir racheter son passé antimilitariste.

Ce ne sont que dîners et fêtes à la Résidence tantôt en l'honneur des chefs de l'armée de terre ou de quelque général de passage.

Aujourd'hui M. le Colonel Marchand patronne son heureuse conversion.

Vive l'Armée Monsieur !

—o—

Les *Bellotargistes* font circuler le bruit que le banquier Sulzbach et son ingénieur dont nous parlons plus haut, ont fait visite lundi à M. Pichon.

Le Résident leur aurait dit : « Vous pouvez traiter l'achat de Kalaa Djerda, vous aurez un contrat régulier » M. Paviller présent, aurait opiné du bonnet.

La plaisanterie commence à dépasser les bornes. Le syndicat devrait s'apercevoir que ces faux bruits sont supérieurement outrageants pour l'honneur de M. Paviller.

—o—

Notre collaborateur Jacques Bahar vient d'avoir l'honneur d'être admis à l'unanimité comme membre de la Ligue de l'Enseignement.

—o—

La cour du Roi Penaud.

Il aurait fallu voir l'autre jour, la caravane résidentielle revenir de l'excursion avortée, comme autant de poules mouillées.

La retraite de Moscou a dû être une descente de la Courtille à côté de cette déroutée.

Voyons ! M. Pichon, un peu plus de montant ! On n'est pas à Pékin que diable !

—o—

Les enseignes drôles.

Pour un pharmacien :

A l'iode de Malherbe.

—o—

Notre directeur a reçu de M. Jeannin, Directeur des travaux de la ville, une lettre confidentielle confirmant les accusations que nous portons contre la municipalité.

Nos remerciements confidentiels à M. Jeannin.

—o—

Le plus infecte des pot-de-vinards des Etats-Unis John Wuerstlevient de mourir dans sa propriété de Liff bath City (Minnesota) à l'âge de cent trois ans laissant une fortune de plus de cent millions. Tour à tour maire de plusieurs villes de l'Union, il les ruina successivement par ses prodigalités intéressées.

Il laisse un ouvrage intitulé :

« L'art d'être corrompu sans risques avec honneurs et avancement ».

—o—

On parle fort, dans certain monde réputé le meilleur, probablement parce que c'est le contraire, d'un prochain divorce pour cause de ... vous devinez sans doute que madame a des amants à la pelle et monsieur une maîtresse, la dame de pique sans compter une autre en chair et en os.

Celles-cileretienent silongtemps dehors que, ma foi, madame s'est laissé conter fleurette notamment par un jeune et imberbe blanc-bec qui ne la quitte plus d'une semelle.

Ils en sont arrivés à ne plus même vouloir sauver les apparences d'où le bruit parvenu aux oreilles du mari qui n'entendant pas jouer les Saint Joseph, ce glorieux passif comme a dit de Bonnefon, va demander à Themis de rompre la chaîne qui le lie à son très volage moitié.

—o—

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs et surtout à nos lectrices la merveilleuse exposition de bibelots art-nouveau ouverte par le *Magasin Général*, avenue de France.

C'est un superbe amoncellement d'objets exquis, régal des yeux, où chacun pourra se procurer ces menus riens qu'il est de tradition d'offrir à ses amis et connaissances à l'occasion de la nouvelle année.

Tunisiennes n'achetez rien sans avoir visité l'exposition du Grand Magasin Général.

Pour cause de santé, à vendre, à Tunis, très joli Café-Brasserie, situation exceptionnelle et d'avenir.

Prix modéré ; s'adresser au bureau du journal tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à 11 h. du matin.

—o—

NOUVELLE A LA MAIN

Chez les flamidiens

— Pourquoi le bon Dieu fait-il pleuvoir ?

— Pour bloquer le train résidentiel.

— Pourquoi le bloque-t-il.

— Pour forcer M. Pichon à assister à la messe de Noël.

— Le bon Dieu fait donc grand cas de M. Pichon ?

— Mais oui ! ne dit-on pas toujours : Un Dieu réside en ciel ?

La Congrégagotte du Pouce et de l'Index

La *Dépêche* s'est décidée à rompre une lance en faveur de la mesure policière et inique prise contre les Cercles, sur la dénonciation de l'*Hivernale* qui fait ici, fonction de Congrégation de l'Index.

Notre confrère ne répond à aucune de nos embarrassantes questions.

En retour, il se bat les flancs pour déplacer la discussion et l'embrouiller.

M. Candas qui lui répond avec brio ne laisse pas, néanmoins, d'être victime de ce stratagème.

Car il accepte le postulat faux de la *Dépêche* et risque de se faire battre à plate couture, tout en ayant raison.

Ce postulat, c'est la légalité du monopole des jeux concédé à la Société *Hivernale*.

Si le monopole est légal, vous aurez beau tempêter, elle a le droit de supprimer le jeu dans tous les cercles et de le limiter à celui du Casino.

Bien plus, ses agents doivent être assermentés, avoir le droit de verbaliser et de requérir l'assistance de la force publique. La logique du monopole lui confère les pouvoirs absolus de la police des jeux : interdiction du *poker* dans les cafés, invasion policière de tous établissements et maisons particuliers, suspects, saisie des enjeux à son profit, bref l'*Hivernale* a le pouvoir de terroriser la ville, toute la population flottante ou sédentaire à toutes heures du jour et de la nuit, pour la sauvegarde de son monopole. Et le gouvernement n'a qu'à marcher comme un bon bougre, car il s'est donné un maître et ce maître lui tordra le cou.

C'est son incontestable droit et le torticolis que vient d'attraper M. Léal en est la meilleure preuve.

—o—

L'*Hivernale* étant ainsi un second gouvernement, un Etat dans l'Etat, partant, un péril public, il n'y a plus qu'à savoir en vertu de quel droit elle a pu le devenir.

C'est à ce point capital que nous tenons ferme et ce ne sont pas les calembredaines du *Moniteur des Stations Infernales* qui nous en feront déborder.

D'après le rapport Bellot lu le 2 Décembre à la Conférence, la Ville a, le 22 décembre 1899 concédé à M. Orosdi le monopole des jeux de hasard.

Voilà le pivot de tout le débat.

Nous ne nous laisserons pas entraîner à discuter si ce monopole avait ou non, effet rétroactif sur les cercles préexistants ni même à examiner si le contrat a été violé. Ce sont les petits côtés.

Nous demandons deux choses :

1- Montrez nous ce contrat.

2- Prouvez nous que la Ville avait le droit de concéder les jeux de hasard.

Et, encore un coup, faites nous l'amitié de ne pas sortir de la question.

—o—

Sur le point du contrat :

C'est un contrat secret.

Il n'a jamais été publié à l'*Officiel*. Il n'a pas été enregistré, la Municipalité en refuse rigoureusement toute communication.

Ce contrat est donc nul.

En outre, ayant dû être imprimé, il l'a été, non à Tunis, mais clandestinement à Paris dans une chétive imprimerie de quartier, au fond d'une petite cour, de ces ateliers où l'on ne peut déplier un journal sans casser un carreau.

Une clause de ce contrat spécifie qu'il ne sera imprimé qu'à deux cents exemplaires.

Cette clandestinité porte présomption criante de l'illégalité et de l'immoralité du contrat, deuxième cause de nullité !

Mais la preuve ?

La preuve, elle est dans l'objet même, — le monopole.

C'est le deuxième point.

—o—

Les jeux de hasard sont formellement interdits par la loi et art. 410 du Code Pénal.

Ils ne peuvent être exercés qu'en vertu d'une tolérance. Et ici interviennent deux considérations :

1- Cette tolérance n'est et ne peut être qu'à la discrétion de l'Etat. C'est une prérogative d'Etat, ce que sous l'ancien régime on appelait un droit régalien, tel que celui de battre mon-

naie etc. Il est incessible, inaliénable, inséparable de la souveraineté.

La Ville a usurpé ce droit d'Etat qui n'est pas et ne pouvait jamais être municipal, et cela en vertu de l'axiome que nul ne peut conférer un droit supérieur aux siens propres.

Or la Ville a délégué à l'*Hivernale*, sans dire d'où elle le tenait, un pouvoir effectif d'Etat, en l'aliénant entre ses mains et en s'interdisant de le retirer, un droit que tous les Etats, du monde conservent intact, libre et mobile entre les mains du souverain.

Cela est si vrai, que la sanction de ce droit, surveillance et répression des jeux clandestins — n'est réalisable que par l'exercice de la souveraineté qui est la mise en mouvement de la police centrale.

Or nous venons de voir M. Léal, agent de l'Etat et non de la Ville, obéir aux injonctions de l'*Hivernale*, en supprimant les jeux dans les cercles privés.

Et nous assistons à cette bizarrerie qu'il persécute des cercles qu'il a autorisés, par délégation du pouvoir souverain, au profit d'un autre cercle qu'il n'a pas été appelé à autoriser et dont administrativement, il est censé ignorer l'existence.

Il y en aurait encore long à dire sur ce gâchis honteux.

Deuxième considération :

Une tolérance ne peut être que verbale. Elle ne peut faire l'objet ni d'un écrit, ni d'un contrat ni d'un marché. Car ces documents ne pouvant être valables que selon les formes légales et l'objet même du contrat étant illicite, toute exhibition à l'*Officiel* ou à l'enregistrement ou en justice entraîne la nullité.

Et comme toute nullité est d'ordre public, tout citoyen qui en a connaissance et surtout qui en est lésé, c'est notre cas à tous — acquiert un lien de droit pour la faire prononcer.

—o—

Il résulte de ceci que le contrat doit être publié sans retard, afin que la population juge qu'elle a été vendue comme veau en foire.

Que ce contrat est nul, parce qu'il aliène une prérogative importante de l'Etat, aux mains de particuliers.

Qu'il doit être annulé parce que son objet est illicite et immoral.

Sous réserve des responsabilités encourues par ses auteurs, que la prétendue ratification du gouvernement est loin de couvrir.

L'Usure de la Poterie

Avec l'argile de la seigneurie d'où M. de la Poterie tire son nom, on a dû aussi fabriquer des cruches.

C'est le contenu de l'une d'elles que M. de la Poterie a déversé sur la tête du docteur Lambert sous forme de fastidieux rapport sur l'usure.

Car tout le verbiage dont il est fait n'est là que pour environner une seule phrase : *J'ai entre les mains certains échantillons de ces conventions inspirées, on est tenté de le croire, par quelque génie malfaisant — intérêt de 25 0/0, etc., etc.* C'est le taux que l'on prête et auquel prête le docteur Lambert.

Incompétence et insincérité, voilà ce qui caractérise ce pot de Chambre d'Agriculture.

M. de la P. ne serait pas fâché de nous voir prendre au sérieux ce que lui-même n'a pas conçu comme tel. On n'analyse pas des lieux communs et des rabotages d'articles de journaux crétiens.

Nous avons tout récemment, en quelques lignes, exposé ce qu'est réellement l'usure. Il n'y a qu'à s'y reporter pour jauger l'esprit de M. de la P.

En parlant de prêteurs pour lesquels l'usure est de tradition et que n'effraye pas le caractère odieux et immoral de ses opérations, il a entendu jeter une pierre dans le jardin des juifs. Si ceux-ci n'étaient des sots, ils se feraient gloire d'avoir, les premiers, découvert la loi de la productivité du capital et le crédit, base de toute civilisation.

Les bras vous en tombent de lire cette insanité : que la limitation du taux de l'argent conjurera la méfian-

ce que son taux élevé éveille chez les capitalistes de la Métropole.

Etant donné le niveau intellectuel de la conférence, cette élucubration devait rallier l'unanimité des voix, ce ce qui a eu lieu.

—o—

Mais une question se pose : L'immoralité de l'usure n'a qu'une origine, les lois de Moïse assumées plus tard par l'Eglise et consécutivement pas les législations des pays chrétiens.

La Conférence a donc fait acte de foi catholique absolu. C'est son droit. Mais le dogme catholique interdit aussi le concubinage et nous attendons de M. de la Poterie qui pénètre dans la vie privée du docteur Lambert, un rapport flétrissant le collage chez tous les membres de la Colonie.

Du moment que le catéchisme fait loi à la Conférence, qu'elle l'avale jusqu'au bout. Nous n'admettrons jamais que Son Eminence Mgr. Pichon soit exposé à accepter des festins dans de faux ménages ou d'autres non bénis par notre Sainte-Mère l'Eglise. Car, mourant subitement d'une indigestion, il « couperait » à l'état de grâce, irait d'emblée en enfer et nous savons tous combien il craint le feu.

Nous exigeons donc une révision des mandats consultatifs sur la base du mariage religieux et extension de cette mesure aux listes électorales.

Après cela, M. de la Poterie pourra venir nous débiter tous les *oremus* qu'il voudra. Mais imposer aux uns le respect d'un dogme qu'on laisse violer par d'autres, est d'une impudence que ni nous ni Mgr Combes ne supporterons.

NOS CADEAUX

Nous annonçons à nos lecteurs, que désireux de leur être utiles, nous avons acquis le droit de leur offrir divers bijoux de Fabrication Nouvelle inaltérable, imitation exacte des articles des grands bijoutiers de Paris. Il leur suffira pour recevoir ces magnifiques cadeaux, d'une valeur de 10 à 15 fr., d'envoyer leur adresse, à la Manufacture de Bijoux d'Art. 15, rue de Poissy, Paris, en ajoutant pour chaque objet choisi — 10 timbres à 5 cent... si l'on désire : Bague, Broche, Boucles d'oreilles, Epingle de cravate, Breloque, Médaille, Boutons de chemise ou de manchettes, Peigne de tête, Croix, Médaille, Fume-cigare ou cigarette, et — 10 timbres à 25 cent. si l'on demande : Chaîne ou Sautoir, Bracelet, Collier, Pipe, Chapelet, Boucle de ceinture. Chaque objet est renfermé en un joli écrin.

CHARCUTERIE FRANÇAISE

LAVERGIN, PROPRIÉTAIRE
OUVERTURE LE 1^{er} JANVIER 1903
Case 71, au Grand Marché
et 4, Rue de Marseille
Charcuterie de 1^{er} Ordre
La Maison se chargera de toutes les commandes de pâtés fins et pièces décorées.

AVIS

MM. les fournisseurs de l'entreprise Rutilly et Sorie (construction du Casino théâtre de Tunis) sont priés de présenter leurs factures avant le 28 courant, dernier délai, chez MM. Calo, Smadja et Cie, rue Es-Sadikia, 9.

A Vendre pour cause de départ, à Bizerte Café Restaurant bien achalandé. Prix modéré. S'adresser au bureau du journal ou sur les lieux.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Thérapeutisme spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

MAGASIN GÉNÉRAL

Maison Bortoli Frères

TUNIS * 22, Avenue de France — Rues Amilcar, Annibal et Régulus * TUNIS

A L'OCCASION DES FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Grande Mise en Vente

DE JEUX, JOUETS ET OBJETS FANTAISIE POUR CADEAUX

RAYON SPÉCIAL DE CONFISERIE

Marrons glacés en boîtes, qualité extra à 1.90 le 1/2 Kil. Chocolat à la crème, pralines aux pistaches, aux amandes grillées etc, fondants simples et fourrés; Nougat papillotes. etc, etc,

N.B. Toute notre confiserie sortant des 1^{res} maisons de France est d'une qualité absolument irréprochable
Entrée libre pour visiter l'exposition

PHARMACIE PARISIENNE

Analyses Médicales, Bactériologiques et Industrielles

ESTRAGNAT

Pharmacien de 1^{re} classe de l'école supérieure de Paris
 Chimiste essayeur diplômé de la Monnaie
 TUNIS — 4, avenue de France, 4, — TUNIS

Compagnie Tunisienne d'Alimentation

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS Z. GENEVAY

Société anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs

Seule dépositaire de produits de la marque **FELIX POTIN**

MAISON PRINCIPALE 14, RUE D'ESPAGNE — TUNIS

SUCCURSALES

Tunis, 24, rue d'Italie, 28 rue d'Italie. — Bizerte. — Sfax. — Sousse, Kef. — Béja. — Souk-El-Arba. — Ferryville. — La Goulette

A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, la maison a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de vins fins, liqueurs, confiseries, marrons glacés, fondants, chocolats pralinés etc., etc.

Pâtés de foie gras, jambon de Strasbourg, conserves de tous genres, volailles de la Bresse, dindes etc., etc.

Dattes en colis postaux pour tous pays

Broderies et Dessins

11, rue Chaker

Demandez dans les Établissements l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant
 Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.
 Liqueurs de marque,

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Etablissement de premier ordre
 consommations de choix — Liqueurs de marque

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

Robes et Manteaux

M^{me} V^{ve} DONQUE

TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS

Travail Soigné.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Édition supprimant l'ancienne Série

En vente chez les éditeurs-dépositaires J. PICARD et C^{ie} (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, se rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE



OMEGA
 Montre de Précision
 OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
 Paris 1889
 Hors concours Membre du Jury
 Genève 1896
 Médaille d'Or
 Bruxelles 1897
 GRAND PRIX
 Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boullenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
 4, Avenue de France — TUNIS

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande

Bain simple, 0f. 80; douche, 0f. 50

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Huiles

JOSEPH EYRIÈS

26, rue d'Italie, in-passe Baldaiff

TUNIS

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
 Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS
 de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

GLACIER
ACHARD, FILS
CONFISEUR
 Rue d'Italie, n° 9 — Tunis

Société Tunisienne d'Approvisionnement
 22, Rue d'Italie, TUNIS
 Prix fixes marqués en chiffres connus
 Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
 Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

E. FAURE ET C^{ie}
 14, Rue d'Italie — Tunis
 GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES pour Hommes, Dames et Enfants
 GRAND CHOIX en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe, Pantoufles, Sabots, Chaussons, Gualoches, Gêtres, Molletières, Houzeaux.
COUVERTURES TOUS GENRES

Messageries Universelles
P. DANA
 9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et VICE-VERSA
 Par colis ordinaire 0, 50 par petits Colis 0, 35
 Expéditions par grande et petite vitesse
 Embarquements - Débarquements - Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
 Pain blanc. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
 Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie
DÉPOT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
 Casquettes pour toutes industries, vêtements indécomposables.
 Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
 DU **DOMAINE DE POTINVILLE**
F. BERNET
 23, rue d'Italie, TUNIS
 Liqueurs de Marque - Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
 CAMIONNAGE
 FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 Correspondants en France et à l'étranger
MAGASINS DE DÉPÔTS

"L'ERMOTOR"
 LE MACHINERIE, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : P. LECHEMBO
 11, Rue Es-Sadikia — Tunis



BRASSERIE DE LA LOIRE
 Tenue par **B. MERTILLO**
 Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
 EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS — BILLARD
 Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
 Transport des passagers et des marchandises
 Le vapeur français **Ville-de-Sousse**, capitaine Tully, partira de Marseille le : vendredi 19 décembre pour Tunis direct et repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le lundi 22 décembre 1902.
 Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans nourriture).
 Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
 Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

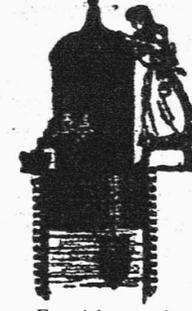
USINE du Djebel Bou-Khornine
 (HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CEMENTS
F. THERMES
 DÉPÔT A TUNIS:
 6 bis, rue de Hollande, 6 bis
 NOTA.— Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITE
 Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEUR**
 Très peu gazeuse | Gazeuse
 Dépôts à Tunis :
 chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

SUPPRESSION DES POMPES
 et des Puits ouverts
 Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, ne plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et la n'importe quel diamètre.
 Prix : **150fr** paiement après satisfaction
 Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}. à Raïsmes (Nord)
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnant à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
 Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS



Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verrres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, opérations et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - jusqu'à 18 mois 2% - de 18 mois à 2 ans 2 1/2% - au delà 3%
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

PHARMACIE MODERNE
J.-M. FATTACCIOLI
 Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier
TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS
 FABRICATION DE TOUS LES GRANULÉS
 Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
 Appareils de passage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDBRES DE MINES et de CHASSE

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}
ALLARD, NICOLET & C^{ie}, A VOREPPE (ISÈRE)
Spécialité de Travaux en Ciment
 Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.
CARREAUX EN CIMENT
 Plans et devis franco sur demande.
 S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DEPART DE MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.
 La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDURÉ

MAISON DESPEROUX
 FONDÉE EN 1838
 à El-Afranc (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carroube
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
 « Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETTES DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afranc, banlieue de Tunis.

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
 Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
 Installation d'usine
 Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
 Captage, élévation et distribution d'eau
 Appareils de sondage
 Installations électriques : éclairage et transport de force
 Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
 Fonderie de fer et de bronze
 Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
 Succursale de Tunis, Avenue de France
 La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.
 Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
 La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
 Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
 Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.